



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

1 / 4

MAGISTER PATRIMOINE

SAS au capital social de 31 090 € - n°487 660 433 au RCS de Toulouse – Code APE 6622Z - Siège social au 6 rue Bayard, 31 000 Toulouse. Enregistré à l'ORIAS sous le n°07028940 (www.orias.fr) en qualité de : Courtier en assurance ; Conseiller en investissement financier adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ; Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement en qualité de courtier. Transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce – Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 3101 2016 000 007 701 délivrée par la CCI de Toulouse. Membre du groupement Cercle France Patrimoine. RC PRO MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur. N° TVA Intercommunautaire : FR54487660433.

PRESENTATION DU CABINET

MAGISTER PATRIMOINE est une SAS au capital de 31 090€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 487 660 433 code NAF 6622Z. Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07028940 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>).

MAGISTER PATRIMOINE est habilité pour exercer les activités suivantes :

- **Conseil en investissements financiers (CIF),**
- **Courtier d'assurances ou de réassurances (COA),**
- **Courtier en Opérations de Banque et Service de Paiement (COBSP)**
- **Transactions immobilières et fonds de commerce**
- **Préconisations dans le cadre de la compétence juridique appropriée (CJA)**

Les coordonnées de notre société sont :

MAGISTER PATRIMOINE
6 Rue de Bayard
31000 TOULOUSE
Site internet : www.magisterpatrimoine.fr
Mail : contact@magisterpatrimoine.fr
Tel : +33 (0)5.62.27.58.14.

Toutes ces communications peuvent être utilisées pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès **MAGISTER PATRIMOINE**.

PRESENTATION DES SERVICES

Le conseil en investissements financiers

Susceptible de fournir des conseils de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ; Cette activité est contrôlable par l'AMF.

A ce titre, notre conseil repose sur une analyse restreinte des instruments financiers ou services d'investissement disponibles sur le marché. L'éventail se limite aux instruments ou services émis ou fournis par des entités avec lesquelles nous avons une relation établie. Enfin, notre mode de rémunération repose sur la perception de rétrocessions de la part de nos partenaires.

L'intermédiation en assurance – Courtier

Le Conseiller, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription et du suivi du(es) produit(s) d'assurance conseillé(s).

Courtier en assurance catégorie B

MAGISTER PATRIMOINE n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Au titre de cette prestation, notre préconisation est fournie sur la base d'un conseil approprié (niveau 1).

Magister Patrimoine réalise au moins 50% de son chiffre d'affaires relatif au courtage en assurance auprès de Suravenir (Vie Plus) avec lequel nous entretenons des liens de partenariat étroit depuis de nombreuses années.

Paraphe :

L'intermédiation en opération de banque et services de paiement

Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client.

MAGISTER PATRIMOINE est adhérente auprès de l'ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

La transaction sur immeubles et fonds de commerce

MAGISTER PATRIMOINE est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 3101 2016 000 007 701 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie De Toulouse, délivrée le 11/04/2022. Le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Préconisations dans le cadre de la CJA

MAGISTER PATRIMOINE peut en complément de la mission confiée par le client réaliser des conseils juridiques appropriés.

GARANTIE FINANCIERE ET RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

MAGISTER PATRIMOINE dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Dans le cadre de nos activités, **MAGISTER PATRIMOINE** a souscrit à une garantie financière et une responsabilité civile professionnelle auprès de Zurich Insurance PLC – 112, avenue de Wagram 75808 Paris Cedex 17 sous la police n° 7400026945.

Concernant l'activité de transaction immobilière, **MAGISTER PATRIMOINE** a souscrit une responsabilité civile professionnelle sur transaction sur immeuble et fonds de commerce auprès de MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9 Police : 105708080

Garanties		
Garanties financières	Montants de garantie	
IAS	115 000 €	
IOBSP	115 000 €	
Responsabilité civile professionnelle		
Activités assurées	Montants de garantie	
	Par sinistre, par année d'assurance	
IAS	2 500 000 €	2 500 000 €
CIF	1 000 000 €	1 000 000 €
CJA	2 000 000 €	2 000 000 €
IOBSP	2 000 000 €	2 000 000 €
Transaction immobilière	1 000 000 €	1 000 000 €

MAGISTER PATRIMOINE s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

PARTENAIRES

Partenaires assurance	Partenaires financiers
Abeille	123 Invest
Alptis	Alpheys
Apicil	Alderan
April	Andera
AXA	Apax
Cardif	Arkea
Eres	Atland
Generali Vie	Corum
Generali Patrimoine	Ecofip
Hodeva	Eiffel
Intencial	Euryale
Met Life	Extend AM
MMA	France Valley
Nortia	Irbis
ODDO	Inter Gestion
One Life	Inter Invest
Premavals	Keys
Primonial	M Capital
UAF Life Patrimoine	My Money Bank
SwissLife	Nextage
Vie Plus	Odyssee venture
	Paref
	Perial
	Primonial
	Remake
	Star Invest
	Vatel Capital
	Voisin

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement au cabinet :

- par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet, ou auprès de votre interlocuteur habituel :

MAGISTER PATRIMOINE

6 Rue de Bayard
31 000 TOULOUSE

- par courriel : contact@magisterpatrimoine.fr
- par téléphone : +33 (0)5.62.27.58.14.

MAGISTER PATRIMOINE mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date d'envoi, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel au Médiateur suivant :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF

- **Madame Marielle Cohen-Branche**
Médiateur de l'AMF

Paraphe :

Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour un différend dans le cadre des activités d'assurance

- **La Médiation de l'Assurance**

TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour un différend dans le cadre des activités d'IOBSP et Immobilières

- **Médiation de la consommation - ANM Conso**

2 Rue de Colmar
94300 VINCENNES

Site internet :

<https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

REMUNERATIONS

Conseil en Investissements Financiers non indépendant

Au titre de son activité de conseil non indépendant, **MAGISTER PATRIMOINE** peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Prestation d'intermédiation en assurance

MAGISTER PATRIMOINE peut être amené à percevoir une rémunération sous forme de commissions ou rétrocommission par les établissements partenaires des produits auxquels vous aurez souscrits.

Prestation d'opérations de Banque et de Services de paiement

MAGISTER PATRIMOINE est rémunéré sous forme d'honoraires ou de commissions perçues par le partenaire bancaire sélectionné.

Prestation d'intermédiation immobilière

MAGISTER PATRIMOINE est rémunéré par le client sur la base d'un pourcentage de commissions liée à son activité.

Aide administrative à la personne et préconisations dans le cadre de la CJA

MAGISTER PATRIMOINE est rémunéré sous forme d'honoraires dont le montant sera convenu en amont de la mission suite à une proposition d'honoraires dont le montant sera variable en fonction de la complexité du dossier et du temps passé.

Autres avantages non monétaires mineurs perçus par le cabinet :

MAGISTER PATRIMOINE peut recevoir des avantages non monétaires mineurs raisonnables, proportionnés, d'une ampleur limitant sa probabilité d'influencer ses services tels que des informations ou des documents relatifs à un instrument financier ou à un service d'investissement, des participations à des conférences ou séminaires concernant les caractéristiques et avantages d'un instrument financier ou d'un service d'investissement, non susceptibles d'engendrer de conflit d'intérêts.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Benjamin CONTINENTE en qualité de responsable de traitement.

L'identité et les coordonnées du délégué à la protection des données personnelles au sein du cabinet est: Benjamin CONTINENTE (05.62.27.58.14 / b.continente@magisterpatrimoine.fr).

MAGISTER PATRIMOINE s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre **MAGISTER PATRIMOINE** et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Les données relatives à un prospect non-client peuvent être conservées pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité

conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter: Benjamin CONTINENTE (05.62.27.58.14 / b.continente@magisterpatrimoine.fr).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

PREFERENCE EN MATIERE DE DURABILITE, MODE DE COMMUNICATION ET MISE A JOUR DES INFORMATIONS

- J'accepte que les informations me soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel.
- J'accepte que les documents de conformité propres au cabinet et le cas échéant les souscriptions ou actes liés aux placements préconisés soient signés par signature électronique.

MAGISTER PATRIMOINE est amené à communiquer avec le client et fait ainsi parvenir les mises à jour de ces différentes informations par courrier postal, courriel, téléphone ou organisation d'entretiens physique.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature :

Paraphe :